



Consignes au mercredi 10 juin 2020

Portant sur d'autres considérations que la messe du dimanche.

P. Thierry DAVID
responsable du secteur

Quelques précisions sur les consignes sanitaires en vigueur jusqu'au 22 juin.

- 1°) La capacité maximale d'accueil des fidèles (et les consignes y afférant) pour les messes dominicales qui ont été calculées sont également applicables à tout **usage des églises** (prières, baptême, mariage, obsèques, chapelet...).
- 2°) Le nombre maximum de personnes dans le même local en simultané (**hors célébrations**) **reste à 10 maximum**. S'il y a plusieurs lieux différents on veillera à un strict respect de non croisement (arrivée, sortie, aller aux sanitaires...)
- 3°) **Les permanences d'accueil peuvent ouvrir à nouveau en appliquant toutes les consignes de distanciation** (donc 1M entre chacun, et 4M² par personne dans la pièce !,
Le port du masque reste obligatoire tant que chacun n'est pas installé à distance physique.
Mettre du gel à disposition, ventiler les lieux.
Il sera donc sans doute indispensable de se mettre dans une salle plus grande que le bureau habituel...
Là où c'est possible, aménager une salle d'attente « aux normes », sinon avec masque obligatoire à un mètre les uns des autres ou attente à l'extérieur.
- 4°) **Les activités pastorales, ne peuvent toujours pas dépasser le nombre de 10 personnes.**
Privilégier les rencontres en extérieur, pour la **présence de mineurs il faut l'accord écrit des parents**.
Sachant que le caté et l'aumônerie ne reprennent à priori pas avant l'été, toutes les célébrations les concernant sont reportée sur l'année scolaire prochaine.
- 5°) **Les cafés, pots, goûters, apéritifs, repas, sont à éviter.** S'ils sont maintenus chacun apporte son verre, ses couverts et assiettes ainsi que la totalité de son repas. **Rien ne sera mis en commun ou partagé. Les tables devront être nettoyées avant et après.** Ce qui n'est pas jetable sera remporté sans délais.
L'utilisation des « kitchenettes » et autres « tisanerie » reste interdite.
- 6°) Pour l'usage (à réduire au nécessaire) des sanitaires on veillera à ce qu'il y ait des serviettes en papier jetable à défaut du sopalin. En proscrivant tout ce qui est tissu.

Ces dispositions sont susceptibles de modifications selon les consignes diocésaines ou préfectorales, et seront mises à jour en fonction des annonces de la prochaine étape de déconfinement (22 juin).

Pour information :

La CEF mettra un terme lundi prochain à la collecte de la quête en ligne via leur plateforme nationale.
Afin de prendre le relais, **l'application LA QUÊTE est téléchargeable sur smartphone.**